



## Compte-rendu du Comité Technique Local du 19/05/2017

**En début de réunion FO a interrogé la direction sur la poursuite de la déclinaison du prélèvement à la source** suite aux nombreuses interrogations tant des agents que des contribuables sur ce sujet d'actualité.

Décision politique d'un audit en juin, report ou pas, les formations vont bon train pour les agents des SIP et des trésoreries et bientôt les agents des SIE, de même que la campagne de communication (spots télé, annonces presse, campagne Web) .

En réponse, le Directeur a précisé qu' aucune décision ni de report, ni d'arrêt était prise. L'analyse est en cours sur les conditions de mise en œuvre et les conséquences à l'aune des charges des entreprises et des risques sur la collecte. C'est un pari technique qui repose sur la robustesse des flux d'échange.

En conclusion voir et attendre !

### **1/ CREATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT (SDE) : Gestion des créances patrimoniales nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de recouvrement.**

La mise en place du SDE au 01/09/2017 appelle déjà des aménagements faute d'un applicatif (Fidji-E) pouvant gérer toutes les situations en matière de recouvrement. La direction a présenté des mesures transitoires applicables jusqu'en 2019, date à laquelle Fidji-E serait complété d'un module permettant une gestion informatisée des créances patrimoniales suite à contrôle, des pénalités d'assiette pour dépôt tardif, de gestion « des régimes de faveur ».

Dès lors et de façon transitoire, les pénalités d'assiette pour paiement tardif et les créances faisant suite à contrôle fiscal sur dossier patrimonial et l'Impôt de solidarité sur la fortune (hors cas de dépôt de la déclaration ISF avec paiement total) seront recouvrées par un seul SIE à savoir le SIE de Metz -Centre, en raison, dicit la Direction, de sa proximité avec les autres principaux services concernés, le SDE et le PCR. Le décret ministériel a été signé le 20/02/2017. Le SDE engagera les actions de recouvrement de manière manuelle pour l'enregistrement des actes et déclarations donnant octroi à un régime de faveur.

**FO, qui avait voté contre la mise en place du SDE lors du CTL du 23/03/2016, a dénoncé la date d'installation de ce service au 01/09/2017 et demandé son report.** En effet, la situation réelle des effectifs (implantation théorique de 1 A+, 2A, 11 B et 8 C) n'est pas encore connue dans la mesure où les agents de Sarreguemines et de Thionville exerçant actuellement la mission ont choisi de ne pas suivre la mission (projets de mutations sortis début mai).

Des formations doivent ensuite être suivies par les agents nouvellement affectés et enfin et surtout les carences de l'outil informatique ne permettent pas au service de fonctionner normalement, une sous-traitance étant assurée de façon transitoire par le SIE de Metz-Centre.

**FO a insisté sur le caractère prématuré de cette création au 01/09/2017 qui se juxtapose à la fusion des 4 SIE de Metz en un seul, fusion traitée en deux temps, pour des raisons techniques, en 2 SIE au 01/01/2018 et 1 SIE au 01/01/2019.**

**FO a rappelé son opposition de principe au travail à distance. La Direction a assuré que le travail à distance ne pouvait être mis en place selon une étude nationale.**

La création du SDE génère également une gestion délicate du stock des actes et déclarations à enregistrer, avant le 01/09/2017, par les 3 SIE Pôles-Enregistrement de Metz-centre, Thionville et Sarreguemines. Il sera alloué un EDR au SIE de Thionville qui connaît un retard moyen de 3 mois (chiffre communiqué par la direction). Des agents iront au SIE de Mulhouse, site qui expérimente Fidji-E, en Alsace Moselle, pour appréhender son fonctionnement.

**La direction a refusé tout report. FO a voté contre ce projet.**

## **2/ REGROUPEMENT DES BRIGADES DE VERIFICATION**

Suite au redéploiement de 2 emplois de vérificateurs (passage de 25 à 23) en 2016 puis à nouveau de 2 emplois en 2017 (passage de 23 à 21 vérificateurs et suppression d'un emploi de chef de brigade), répondant à la volonté d'assurer une meilleure adéquation entre la localisation des emplois de vérificateurs et la réalité du tissu fiscal, la direction a décidé de regrouper les 3 brigades en 2 brigades par la suppression des 3 brigades et la création de 2 nouvelles brigades.

A compter du 1er septembre 2017, il y aura 2 brigades, avec 2 A+ à leur tête) composées de 10 vérificateurs (BDV 1) et 11 vérificateurs (BDV 2).

**FO a souligné l'incohérence entre la la volonté de renforcement contre la fraude fiscale, la sanctuarisation du contrôle et la suppression d'une brigade en Moselle, département frontalier.**

Pour la Direction, la baisse de la médiane du contrôle fiscal externe est à mettre en rapport avec la détérioration du tissu fiscal mosellan. La direction a précisé qu'une actualisation du tissu fiscal sera engagée par la DIRCOFI Est.

**FO a demandé qu'à cette occasion une actualisation du portefeuille** soit réalisée et permette de retrouver certains secteurs d'activité comme les travaux immobiliers, avec un réel potentiel de rendement financier. La Direction a précisé que dans le cadre du civisme fiscal, la DDFIP 57 devait également couvrir les TPE ( très petites entreprises).

**FO a contesté la suppression d'une brigade, justifiée par la Direction, par une meilleure mutualisation au sein de brigades de 10 vérificateurs. Pour FO, la taille critique de 10 emplois par brigade n'est pas compatible avec la qualité de suivi des opérations de contrôle sur place de chaque vérificateur, tant en termes de soutien que d'animation, et de facto conduit d'ores et déjà à une régression des conditions de travail des vérificateurs.**

Il en est de même pour les 2 « nouveaux » chefs de brigade qui auront en 2017, 280 contrôles à rendre soit une moyenne de 140 affaires par brigade au lieu d'une petite centaine et représente une augmentation de leur charges de plus de 40 % !. Il faut noter en plus qu'une partie de ces affaires sera rendue par le chef de brigade qui n'aura pas suivi le début du contrôle.

Le dernier trimestre est toujours source de tension avec la substitution de certaines affaires trop longues et complexes par de nouvelles affaires à mener tambour battant pour rendre l'objectif. Il faudra ajouter à cela les réorganisations des espaces « bureaux », l'éclatement des équipes de travail et de leur synergie propre .

**Cela annonce une fin d'année sous pression !**

**FO a demandé le report de ce regroupement. La direction a refusé.**

**Enfin, cerise sur le gâteau , les 2 nouvelles brigades conserveront les poursuites pénales, qui, jusqu'à présent, étaient rattachées à la brigade ayant le faible objectif à rendre. Cette charge représente en moyenne une journée de travail par semaine, demande technicité et réactivité au niveau de la procédure .**

FO a demandé à ce que le Pôle pénal Interrégional suive les poursuites pénales du département. **La Direction a refusé... On n'en est pas là (sic)**

### **3/ BILAN DE LA CAMPAGNE D'EVALUATION 2016 (gestion 2015)**

La direction a présenté le bilan de cette campagne qui fait apparaître un taux global de 74,5 % d'agents bonifiés Ce chiffre résulte des majorations non attribuées aux agents l'année de leur départ en retraite et réattribuées aux autres agents en particulier les cadres B et C .

***Merci aux collègues retraités !***

Suite à la mise en place de PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) ,2015 est la dernière année de bonifications pour les B ,un cadencement unique d'avancement d'échelon étant appliqué dès le 1er janvier 2016 pour cette catégorie, puis à compter de 2017 pour les catégories A et C.

***C'est pourquoi FO a refusé de signer ce protocole PPCR.***

### **4 /Réorganisations /Metz**

La lourdeur du chantier entraîne des réunions quotidiennes (On pouvait parier ! ) Déménagements et opérations en tiroir avant le lancement des travaux rue des Clercs au 01/09/2017.Le sujet des quitus reste en discussion pour la fusion des SIE/Metz . **Suite à la demande FO** 1 mois de vacataire supplémentaire par SIE sera accordé.

Le CDIF Metz devrait venir rue des Clercs 1<sup>er</sup> semestre 2018 (vers le 01/06) ou le 01/09/2018.

Une vision consolidée de tous ces projets devrait voir le jour au prochain CTL du 23/06/2017.

### **5 /QUESTIONS DIVERSES :**

#### **→ Orientations de la division DEPENSES**

Il s'agit pour la Direction d'anticiper le nombre important de départs en retraite . Avec le départ du SFACT ( service facturier) bloc 1 et bloc 3 au 01/01/2018 soit 14 agents et l'arrivée du bloc 2 ( 6 à 8 agents ) au 01/09/2018, l'équation emplois se complique La division DEPENSES sera reconfigurée comme suit :

- Comptabilité
- Visa
- Solde-Oppositions
- Liaison-Rémunérations

Les agents CSP+SFACT devraient trouver un débouché d'emplois.

#### **→ Restauration/Metz**

La fusion des 2 cantines de Metz (Curel et rue des Clercs) avance.

Tarif harmonisé ,1 seul badge d'accès, marché unique devraient permettre des conditions tarifaires meilleures.

Les AG des 2 restaurants décideront avant l'AG extraordinaire prévue fin 2017 pour la création de la nouvelle association en 2018.

#### **→ SAR/Sarreguemines**

A la question de FO ,la Direction a répondu n'avoir rien de nouveau à ce jour ;